



# **COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE**

## **VIDEOPROTECTION**

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Visite obligatoire sur site prévue le : 18 avril 2017

Délai de remise des offres : 2 mai 2017 avant 16h00

---

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

---

## Article 1 : Objet du marché

---

Le marché concerne un projet de fourniture et d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Ars-sur-Moselle décomposé en 3 lots :

- **Lot n° 1** : Installation et mise en œuvre d'un système de vidéoprotection
  - **Variantes** : les variantes concernant les différents micro-tranchées doivent être étudiées et chiffrées et figurer dans l'offre du soumissionnaire. Voir annexe n°4A et 4B du CCTP.
- **Lot n° 2**: Proposition d'un contrat de maintenance sur 3 et 5 ans (démarrant après l'année de garantie du prestataire)
- **Lot n° 3** : Fourniture de caméras « nomades » et mise en œuvre de ces caméras

Les variantes font partie intégrante de l'offre de base, tout dossier incomplet sera jugé irrecevable.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de soustraire des caméras du lot n° 3.

Le contrat est réparti en trois lots. Les soumissionnaires ont l'obligation de répondre aux trois lots et de compléter les bordereaux de prix unitaire (BPU)

---

## Article 2 : Conditions de la consultation

---

### ❖ *Type de marché*

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Travaux | <input checked="" type="checkbox"/> Fournitures | <input checked="" type="checkbox"/> Services |
| <input type="checkbox"/> Exécution          | <input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre       |  |

### ❖ *Type de procédure*

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Appel d'offres ouvert    | <input type="checkbox"/> Marché négocié               |
| <input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint | <input checked="" type="checkbox"/> Procédure adaptée |
| <input type="checkbox"/> Concours ouvert          | <input type="checkbox"/> Concours restreint           |

La consultation est lancée selon la Procédure Adaptée avec phase de négociation, passée en application des articles 28 du Code des Marchés Publics.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier après la remise des offres.

### ❖ *Marché à tranches :*

- non       oui

❖ **Marché alloti :**

- 1) Prestations divisées en lots :  non  oui  
2) Possibilité de présenter une offre pour :  un lot  plusieurs lots

**Sélection préalable des candidats**

oui  non

❖ **Visite sur place obligatoire**

oui  non

L'attestation de visite sera fournie par le maître d'ouvrage ou l'assistant maître d'ouvrage lors de la visite obligatoire.

Les candidats ne présentant pas d'attestation de visite validée par le tampon Mairie ne pourront présenter une offre.

---

**Article 3 : Unité monétaire et langue applicable**

---

La personne publique choisit comme monnaie de compte l'euro (€).

La langue utilisée sera obligatoirement le FRANÇAIS.

---

**Article 4 : Renseignements supplémentaires**

---

Les renseignements d'ordre technique pourront être obtenus auprès de :

M. Claude SCHNEIDER

Tel : 06 87 60 65 70 ou 06 72 87 58 44

(Uniquement le matin, aux horaires suivants 8h à 12h)

Les renseignements d'ordre administratif pourront être obtenus auprès de :

M. Éric VOIRGARD

Service Comptabilité/Marchés Publics

Tel : 03 87 60 65 70

Mail : [E.VOIRGARD@ville-arssurmoselle.fr](mailto:E.VOIRGARD@ville-arssurmoselle.fr)

---

## Article 5 : Présentation des offres

---

### 5.1. Dossier à remettre par le candidat

Le dossier à remettre par les candidats sera entièrement rédigé en langue française et comprendra obligatoirement les pièces suivantes, datées et signées par eux :

**a/ Tous Renseignements, déclarations et attestations prévus aux articles 44 à 47 du C.M.P. (ou DC1, DC2, DC3, DC4, DC6), expériences, références récentes sur chantiers identiques, certificats, attestations d'assurance.**

**b/ Tableau récapitulatif des prix selon modèle fourni en annexes du CCAP.**

**c/ Un acte d'engagement (AE) :**

Ce document doit être daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates.

À parapher, dater et approuver sans réserve.

**d/Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (C.C.A.P et C.C.T.P.) :**

À parapher, dater et approuver sans réserve.

**e/Offre de prix :**

À détailler, parapher, dater et approuver sans réserve. Annexer au devis le cahier des charges visé et tamponné.

**f/Un mémoire technique :**

Complet et détaillé renseignant sur les moyens humains et matériels affectés à chaque site d'intervention ainsi que le planning prévisionnel d'exécution. Indiquer les références passées.

**g/L'attestation de visite**

**h/Planning prévisionnel**

Complétée et paraphée par toutes les parties.

### 5.2. Visite unique obligatoire

La visite unique obligatoire aura lieu le : **vendredi 18 avril 2017**

### 5.3. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée, délai de rigueur, au :

2 mai 2017 à 16 h.

#### 5.4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont à remettre à l'adresse du pouvoir adjudicateur, à la main contre récépissé ou adressées par la Poste, avant les date et heure limites.

**Mairie d'ARS SUR MOSELLE**  
**Services techniques**  
Place Franklin Roosevelt  
57130 ARS SUR MOSELLE

L'enveloppe extérieure portera le nom du candidat et la mention suivante :

Monsieur le Maire d'ARS-SUR-MOSELLE  
Services techniques  
1 Place Franklin Roosevelt  
57130 ARS-SUR-MOSELLE

Procédure adaptée pour : Fourniture et installation d'un système de  
vidéoprotection

**"NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"**

« Nom du candidat »  
« Adresse du candidat »  
« Courriel du candidat »

L'expéditeur devra tenir compte des délais postaux, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

#### 5.5. Délai de validité des offres

Il est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## Article 6 : Jugement des offres et critères d'attribution

Seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes seront analysées. Les offres seront analysées lot par lot et classées au regard des critères ci-dessous.

Le prix est analysé au regard du prix forfaitaire proposé, la valeur technique au regard du mémoire technique remis par l'entreprise et l'expérience au regard des exemples d'opérations et installation de vidéoprotection et de maintenance d'installation de vidéosurveillance réalisées par le candidat.

Le jugement sera effectué conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics. Il se détermine sur l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énoncés par ordre de priorité décroissante ci-dessous avec leur pondération :

Pondération	Critères
40 %	Prix
60 %	Valeur technique

Prix : l'analyse du prix sera notée sur 20 et obtenue comme suit :

- Meilleur prix → 20
- Note = 20 - (offre financière du candidat / meilleure offre financière)

Valeur technique : notée sur 20 et obtenue comme suit :

- Technique : l'analyse de la solution technique proposé dans le mémoire sera notée sur 10 et obtenue comme suit :

Note	Appréciation
10	Très satisfaisant,
8	Satisfaisant
5	Moyen
2	Insuffisant
0	Très insuffisant ou absent

- Moyens humains et matériels affectés à la mission :

Les compétences du maître d'œuvre et de ses intervenants seront appréciées aux vues des qualifications et formations ci-après : câblage fibre optique, vidéosurveillance IP du matériel proposé, formation, micro-génie civil (micro tranchées), procédures de tests, sécurité des chantiers, connaissance des normes, règlement et références techniques. Expérience dans l'entretien et la maintenance de système de vidéoprotection.

L'analyse des personnels dédiés à cette mission et de leurs compétences sur les matériels installés et/ou utilisés sera notée sur 10.

Note	Appréciation
10	Très satisfaisant,
8	Satisfaisant
6	Moyen
2	Insuffisant
0	Très insuffisant ou absent